

MAIRIE DE BOIS JÉROME ST OUEN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire**.

Etaient présents : M. BOGAERT Dominique, 1^{er} adjoint, M. IBERT André, 2^{ème} adjoint, Mmes CHRISTIAENS Catherine, GIRARD Alexandra, LIZESKI Nadège, ROZANSKI Virginie, TABOUREL Juliette, et Mrs CHOPINET Jean-Noël, DAÛY Serge, GUYADER Alain.

Absents excusés : Mme JORRE Béatrice, ayant donné pouvoir à Mme LIZESKI Nadège, Mme PERRIER Layla.

Absents non excusés : Mrs. DALIGAULT Cyril, DROUET Daniel.

Secrétaire de séance : M BOGAERT Dominique

En présence de : M. GUILLEE, trésorier de Vernon

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur Jean-François WIELGUS Maire, ouvre la séance et expose ce qui suit :

BUDGET COMMUNAL - Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'Exercice 2018 (délibération 2019/10):

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur communautaire visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et qu'il y a identité entre le compte de gestion et le compte administratif.

Le Conseil Municipal vote le compte de Gestion à l'unanimité.

Monsieur le maire quitte la pièce, la séance reprend sous la présidence de M. André IBERT élu par l'assemblée.

Le Conseil Municipal vote le compte de Gestion à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 qui dégage en résultat final :

- un excédent de fonctionnement de 63.922,43 euros
- un déficit d'investissement de 369.075,41 euros.

Reste à réaliser :

- En dépenses d'investissement soit 243.081,20 euros.
- En recettes d'investissement soit 217.771,00 euros

Monsieur le Maire reprend la présidence du conseil.

BUDGET COMMUNAL - Affectation du Résultat d'Exploitation de l'Exercice 2018

(délibération 2019/11):

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, décide, à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 19.010,67€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 336.149,68€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 340.765,21€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 96.848,16€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 243.081,20€

En recettes pour un montant de : 214.771,00€

Soit un solde de : -28.310,20€ (besoin de financement)

Déficit de la section d'investissement :

Déficit de la section d'investissement (R001) : 369.075,41€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Déficit de fonctionnement capitalisé (R1068) : 369.075,41€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 63.922,43€

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019 (délibération 2019/12)

Il est présenté au Conseil Municipal le vote des subventions aux associations.

S.P.A.E.	60 €
Association des Anciens de Bois Jérôme Saint Ouen	550 €
Association Charline Charles Nicole	60 €
Club Gym Volontaire	350 €
Comités des Fêtes	2.000 €
Coopérative Scolaire	2.000 €
GasnyRando	50 €
Société de Chasse	300 €
Union national des combattants d'ECOS	50 €
Union national des combattants de Vernon	50 €
Association Ecoute Solidarité Partage Ecos	350 €
Vie et espoir Haute-Normandie	60 €
Comité des fêtes d'Heubécourt	40 €
Total	5.920€

Les subventions 2019 sont votées à l'unanimité des présents.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019
(délibération 2019/13)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition votés en 2019.

Taxe d'habitation	6,82 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,58 %
Taxe sur les propriétés non bâties	36,08 %

BUDGET COMMUNAL - Vote du Budget Primitif 2019 (délibération 2019/14) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter le budget primitif 2019 de la commune :

- à la somme de 531.621,43 € (cinq cent trente et un mille six cent vingt et un euros et quarante trois centimes) en recettes et en dépenses de fonctionnement.
- à la somme de 809.174,82 € (huit cent neuf mille cent soixante quatorze euros et quatre vingt deux centimes) en recettes et en dépenses d'investissement.

DELIBERATION POUR AUTORISATION AU MAIRE A FAIRE APPEL A DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES EXTERIEURS (délibération 2019/15) .

Compte tenu des dispositions de la loi Labbé qui interdit le recours aux produits phytosanitaires pour les collectivités territoriales et afin de maintenir le village dans un état d'entretien convenable pendant les saisons printemps/été/automne, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de faire appel à du personnel contractuel au titre de l'article 3 2°) de la loi n°84-53 qui concerne l'accroissement saisonnier d'activité. Ce recrutement ne peut intervenir que 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise le Maire à recruter dans ce cadre.

DELIBERATION POUR CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 12H00 HEBDOMADAIRES (délibération 2019/16)

Dans l'attente du départ à la retraite d'un adjoint administratif du secrétariat de mairie et dans l'attente du réaménagement de ce poste qui nécessitera d'avantage de temps de travail en mairie mais ne comportera plus la gestion de la bibliothèque communale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, catégorie C, de 12h00 hebdomadaires pour faire face aux tâches de secrétariat qui ont fortement évolué.

Ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel en cas d'absence de candidature de titulaire répondant aux besoins du poste.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des voix, accepte la création de ce poste d'adjoint administratif de 12h00 hebdomadaires et son inscription au tableau des effectifs.

DELIBERATION POUR CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 24H00 HEBDOMADAIRES A COMPTER DU 17 JUIN 2019 (délibération 2019/17)

Afin de pourvoir au départ à la retraite d'un adjoint administratif du secrétariat de mairie au 31 juillet 2019 et compte tenu du besoin de réaménager ce poste en y ajoutant des missions comptables et en enlevant les fonctions liées à la bibliothèque communale, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif, catégorie C, de 24h00 hebdomadaires à compter du 17 juin 2019. L'agent

actuel est titulaire d'un poste de 28h00 hebdomadaires qui comporte 19h00 pour le secrétariat et 9h00 pour la bibliothèque.

Après le départ à la retraite de l'adjoint administratif actuellement en poste, la suppression du poste d'adjoint administratif actuel sera soumise au vote du conseil municipal.

Ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel en cas d'absence de candidature de titulaire répondant aux besoins du poste.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des voix, accepte la création de ce poste d'adjoint administratif de 24h00 hebdomadaires et son inscription au tableau des effectifs.

DELIBERATION EN FAVEUR D'UN APPUI AU COMMERCE DE PROXIMITE (délibération 2019/18)

Le Département de l'Eure a voté la reconduction de son plan de soutien aux commerces. Afin de faire de ce dispositif un véritable outil de développement local autour de priorités partagées, et de coupler ce soutien aux petits commerces avec celui des communes, une délibération, non contraignante, doit désormais être adoptée en conseil municipal en faveur d'un appui au commerce de proximité pour que les petits commerçant puissent en solliciter le bénéfice.

A l'unanimité des voix, le conseil municipal vote en faveur d'un appui au commerce de proximité.

DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE (délibération 2019/19)

Afin de permettre à la société FREE d'implanter de l'équipement de télécommunication (armoie) sur le domaine public de la commune, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer la convention de passage avec cette société.

Cette convention prévoit le versement d'une redevance annuelle pour l'occupation du domaine public routier de 100 €.

A l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de passage avec la société FREE.

DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A REpondre A UN APPEL A PROJET DU DEPARTEMENT DE L'EURE POUR LA RESTAURATION DE MARES (délibération 2019/20)

Le Département de l'Eure met en place une aide au financement de la restauration de mares.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour répondre à l'appel à projet correspondant qui permettrait de bénéficier d'un accompagnement technique, administratif et financier pour la restauration de la mare Verdelin et de pérenniser la biodiversité.

Le conseil donne son autorisation à l'unanimité des voix.

DELIBERATION POUR CHOIX D'UN DEVIS POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE SECURITE INCENDIE A LA BIBLIOTHEQUE ET A LA SALLE DES FETES.

Afin de répondre aux normes de sécurité obligatoires des bâtiments accueillant du public, il convient de faire installer un système de sécurité incendie commun à la bibliothèque et à la salle des fêtes.

Trois devis ont été reçus concernant cette opération :

- BF ENERGIES pour un montant HT de 7.228,61 €, soit 8.674,33 € TTC.
- SECURIVAL-EDELEC pour un montant HT de 2.223 €, soit 2667,60 € TTC
- COLETTE Yohann pour un montant HT de 4.768,39 €, soit 5.722,07 € TTC

Après analyse des offres qui s'avèrent très disparates, le conseil municipal décide d'ajourner sa décision afin de d'obtenir des informations plus précises sur la nature des travaux à effectuer qui permettront l'agrément de la commission de contrôles des établissements recevant du public.

DELIBERATION POUR MISE EN PLACE D'UNE LUTTE COLLECTIVE ET D'UNE AIDE AU FINANCEMENT DES DESTRUCTIONS DE NIDS DE FRELONS (délibération 2019/21) .

Les services de la mairie ont été informés à plusieurs reprises l'année dernière de la présence de nids de frelons asiatiques sur le territoire de la commune.

Devant la prolifération chaque année de cet insecte destructeur pour la biodiversité, la lutte collective contre l'installation des nids est désormais une nécessité.

Le frein premier pour la destruction des nids installés chez les particuliers est le coût de cette opération par un professionnel, qui peut varier de 80 € à 200 € par intervention selon la nature de celle-ci.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'instauration d'une aide financière pour les habitants de la commune qui la solliciteraient afin de participer aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques par des professionnels habilités.

Cette aide viendrait en complément de celle pouvant être attribuée par le Département qui participe à hauteur de 30 % de la facture.

Le conseil municipal, à l'unanimité, des voix, décide de mettre en place une aide financière complémentaire à celle allouée aux particuliers par le Département, à hauteur de 20 % de la facture maximum et plafonnée à 50 € par nid.

Les conditions d'attribution de cette aide seront formalisées dans un document servant de support à la demande.

DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER UN AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX BOULANGERIE, LOGEMENT BOULANGERIE, RESTAURANT ET PARKING AVEC LA SOCIETE ABM (délibération 2019/22)

Monsieur le Maire expose qu'après travaux sur la façade de la boulangerie, il s'avère que des travaux de rénovation supplémentaires doivent être réalisés pour la réfection en pierres du mur du sous-bassement de la boulangerie côté rue afin de conserver le visuel global.

Le montant des travaux supplémentaires à prévoir s'élève à 1.271,20 € HT, soit 1.525,44 € TTC.

A l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise le maire à signer un avenant avec la société ABM pour la réalisation des travaux susnommés.

DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER UN AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX BOULANGERIE, LOGEMENT BOULANGERIE, RESTAURANT ET PARKING AVEC LA SOCIETE BEAUNE-LAMOURET (délibération 2019/23)

Monsieur le Maire expose que la société Beaune-Lamouret doit faire une intervention supplémentaire pour la fabrication et la pose d'un coffre démontable hydrofuge dans le logement du boulanger, obligatoire pour l'intervention d'ENEDIS.

Le montant des travaux supplémentaires à prévoir s'élève à 203,07 € HT, soit 223,38 € TTC.

A l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise le maire à signer un avenant avec la société BEAUNE-LAMOURET pour la réalisation des travaux susnommés.

DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL POUR L'AGGRANDISSEMENT DU RESTAURANT (délibération 2019/24)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux de l'agrandissement du restaurant. Cette subvention pourrait peut-être permettre d'éviter à la commune de recourir à l'emprunt des 20.000 € qui sont nécessaires pour finaliser le financement du projet.

Il demande également au conseil municipal d'approuver le plan de financement suivant :

Financement	Montant HT de la subvention	Taux
Subvention DSIL	20.000 €	14,4 %
Subvention DETR	20.000 €	14,4 %
Sous Total subvention publiques	40.000 €	28,8 %
Autofinancement	78.823 €	56,8 %
Emprunt	20.000 €	14,4 %
TOTAL	138.823 €	100 %

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, autorise le Maire à solliciter une subvention DSIL et approuve le plan de financement.

DELIBERATION POUR DECIDER SI MAINTIEN DE L'ADHESION AU CRCESU COMPTE TENU DE SON CARACTERE PAYANT POUR LES ENFANTS DE PLUS DE SIX ANS (délibération 2019/25)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la délibération qui a été prise pour autoriser la collectivité à s'affilier au CRCESU est incomplète car il convient également d'accepter les conditions juridiques et financières de remboursement.

En effet, il s'avère que l'acceptation des CESU génère des frais à la charge de la collectivité lorsqu'ils concernent des enfants de plus de six ans pour lesquels aucune exonération n'est possible.

Il faut donc prévoir un coût de 24,96 € TTC par an, quel que soit le nombre d'enfants de plus de six ans concernés, plus 4,99 € par remise de chèques CESU (soit par mois dans le cas de la commune).

Après en avoir débattu, et considérant que la commune supporte déjà une charge financière supérieure à celle facturée aux familles qu'il convient de ne pas alourdir, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide de n'accepter le paiement des frais de garderie périscolaire par chèque CESU que pour les enfants de moins de six ans.

Le conseil municipal accepte, dans cette limite, l'adhésion au CRCESU et les conditions juridiques et financières de remboursement qui en résultent.

La délibération numéro 2018/58 du 11 décembre 2018 est par conséquent abrogée et est remplacée par la présente délibération.

DELIBERATION POUR CHOIX DU CONTRAT POUR LES PHOTOCOPIEURS DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT PAR LE MAIRE (délibération 2019/26)

Une nouvelle mise en concurrence a été réalisée pour le contrat de location et d'entretien des photocopieurs de la mairie et de l'école.

Les deux offres sont comparables ainsi :

Prestations	TOSHIBA	XEROLAB
Photocopieur noir et blanc école + couleur en plus pour la mairie	Coût mensuel 196,75 € HT avec maintenance photocopieur école	Coût mensuel 171,80 € sans maintenance photocopieur école

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide de contractualiser avec la société TOSHIBA et autorise le maire à signer le contrat.

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI 2019

La permanence sera assurée de 8h00 à 18h00 de la façon suivante :

Créneau	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal
8h00 – 10h30	Jean-François WIELGUS	Dominique BOGAERT	Nadège LIZESKI
10h30 – 13h00	Alexandra GIRARD	André IBERT	Juliette TABOUREL
13h00 – 15h30	Virginie ROZANSKI	Jean-Noël CHOPINET	Alain GUYADER
15h30 – 18h00	Catherine CHRISTIAENS	Serge DAUY	Jean-François WIELGUS

Pour le dépouillement, les personnes suivantes seront présentes :

Jean-François WIELGUS, Catherine CHRISTIAENS, André IBERT, Serge DAUY, Alain GUYADER, Juliette TABOUREL, Sylvie RUTARD.

ORGANISATION DE LA MANIFESTATION PIERRES ET LUMIERES DU 18 MAI 2019

La manifestation Pierres et Lumières aura lieu le 18 mai 2019, de 18h00 à 1h00 du matin, à l'initiative du Département afin de mettre en valeur les édifices en pierres du patrimoine Eurois.

Un point d'éclairage et de mise en valeur aura lieu à l'église communale et un second point autour de la mairie et du four à pain qui sera pour l'occasion remis en fonction. Des pizzas y seront cuites par le futur boulanger de la commune, et offertes gratuitement (financement par la mairie) aux personnes participants à la manifestation.

A l'exception de Jean-Noël CHOPINET, indisponible, tous les conseillers municipaux présent à ce conseil participeront à la manifestation et à son organisation.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame Alexandra Girard informe le conseil municipal que Fantine LEGRAS, rosière 2018, et elle-même, participeront au rassemblement des rosières à Montreuil le Gasq fin Août. A cette occasion un Rosier de France sera acquis pour être planté près du monument de l'Abbé Seyer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00 heures.

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 8 avril 2019

Le Maire



1^{er} Adjoint

2^{ème} Adjoint

Les Conseillers